

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00 (payable durant l'année) 6.00

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$3.00 (payable durant l'année) 4.00

Bureaux à Québec, No. 1, rue Beaudé, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion, \$0.50. Chaque insertion suivante, \$0.125. Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion, \$0.08. Chaque insertion suivante, par ligne, \$0.02.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel libraires, 219 "n Notre-Dame.

QUEBEC.

LUNDI, 20 SEPTEMBRE 1869

Nouvelles du Jour.

Le Telegraph de Toronto ne veut pas se laisser distancer dans la course aux nouvelles invraisemblables. Voici sa dernière imagination: M. Hincks aurait ouvert des négociations avec M. Brown pour former une alliance d'où sortirait un nouveau parti.

Les détails principaux de l'affaire du caissier de la Banque de Montréal et de M. Sanderson sont maintenant connus.

M. Harris, le caissier, est un homme réputé jusqu'ici fort honorable. Il a été successivement agent principal de la Banque de Montréal à Kingston, à Ottawa, puis à Québec. C'est un ancien employé du Commissariat.

Depuis quelque temps, les uns disent un an et les autres dix-huit mois, M. Harris avait entrepris de grandes spéculations, de concert avec M. Sanderson.

Les choses allèrent assez bien d'abord; mais une mauvaise affaire vint porter un coup funeste à leur association. Ils perdirent énormément sur les actions du New-York Central et il fallut recourir aux expédients pour pallier cette perte et en même temps chercher à se relever.

M. Sanderson se mit à tirer sur la banque des chèques sur lesquels M. Harris mettait son acceptation. Ces chèques étaient ensuite déposés entre les mains de l'agent de la Banque de la Cité; mais avant qu'ils fussent présentés à la Banque de Montréal, les fonds étaient retirés.

Quelques-uns de ces chèques ont été déposés par l'agent de la Banque de la Cité à la Banque Nationale, qui l'en tient responsable.

Le chiffre de ces chèques s'élève à \$140,000. La Banque de Montréal refuse de reconnaître la validité de l'acceptation faite par son agent, en apposant ses initiales sur les billets. Elle prétend qu'une banque n'est pas responsable des actes de son caissier comme de ses propres actes.

On prétend que le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse va repudier la cause de l'annexion et hisser le drapeau de l'indépendance. M. Annand se retirerait de la scène, et M. Garvie, d'Halifax, entrerait aux affaires.

On pense que la défaite de Colchester a tellement ébranlé le parti antédémocratique, que le gouvernement va se

trouver sans une majorité suffisante pour se maintenir.

M. Desbarats, imprimeur de la Reine, a fait son rapport au conseil privé relativement aux imprimés. Dans son rapport, il recommande d'accepter les propositions de M. J. B. Taylor, Editeur-Propriétaire du Citizen, pour les imprimés des départements; de MM. Duvernay Frères, pour la Gazette du Canada; de M. Lumsden, de Toronto, pour Robertson et Cook, pour la publication et reliure des Statuts; de M. Roaf, de Toronto, pour la papeterie.

Il n'y a pas encore eu de décision. MM. Rose et McDougall, étant sur le point de se retirer, ne prennent part aux délibérations du cabinet que pour la forme.

Les hommes de loi anglais, consultés à ce sujet, viennent de déclarer que les concessions financières faites à la Nouvelle-Ecosse, sont parfaitement constitutionnelles.

Le Prince Arthur.

LA RÉCEPTION.

La réception donnée samedi à Spencer Wood, par le Lieutenant-Gouverneur et Lady Belleau, a été en tous points une fête charmante. On ne pouvait faire suite le bal de jeudi d'un plus agréable complément. Il faisait un temps délicieux et le parc de Spencer Wood, qui rappelle les grands parcs d'Europe, apparaissait dans toute sa magnificence.

Le Prince Arthur, Sir Narcisse et Lady Belleau recevaient les visiteurs sur la galerie du côté du fleuve. Les présentations étaient faites par M. le major Taschereau; Son Altesse s'inclinait gracieusement devant les dames et serrait la main aux messieurs avec une cordialité parfaite.

Le prince était en tenue de ville; il portait une canne à la main. Durant la réception, il a été faire plusieurs tours de promenade avec des dames.

La musique du 69e a joué sur la terrasse, de trois heures à cinq. Une collation était servie dans la salle à dîner.

La plupart des visiteurs sont arrivés vers quatre heures.

Les toilettes des dames étaient fort brillantes. Comme au bal, on a particulièrement admiré celle de Madame Rae, toujours mise avec tant d'élégance et de goût.

Près de cinq cents personnes assistaient à la réception, entr'autres Mgr. l'Archevêque, le grand-vicaire Cazeau, l'Evêque anglican de Québec, le principal de l'École Normale le général Stisted, les ministres, les juges et les officiers de la garnison.

DINER AU STADACONA

A sept heures samedi, le Lieutenant-Gouverneur a donné un dîner au Club Stadcona, en l'honneur de Son Altesse

Voici la liste des invités: L'Evêque anglican de Québec; les hons. MM. Chauveau, Dunkin, Ouimet, Beaubien, de Boucherville, Irvine; le gén. Stisted, les cols. Bagot, Harenc, Chandler, Elphinstone, Warren, Farrington; le grand-vicaire Cazeau, l'hon. M. Tessier, M. G. H. Simard; le capt. Glynn, le capt. Malcolm, le major-de-brigade Parsons, le lieutenant Picard, M. Coker, le major Taschereau.

Le prince s'est retiré à onze heures.

HIER.

Hier, Son Altesse a assisté au service religieux à la cathédrale anglaise. Dans l'après-midi, le prince a été faire visite à Lady Belleau.

DÉPART.

Ce matin à dix heures moins le quart, le Prince a quitté Québec. Vingt et un coups de canons ont été tirés de la Citadelle. Une garde d'honneur attendait Son Altesse à la gare de Lévis. Le train spécial dans lequel est monté le Prince n'arrêtera pas à Montréal et arrivera à six heures à Prescott.

Informations.

Sir John Young, Lady Young, Sir John A. Macdonald et l'hon. M. Tupper, rejoindront le Prince Arthur ce soir, à Prescott, pour l'accompagner à l'exposition de London.

Le Parlement local d'Ontario se réunira vers le 3 novembre prochain.

Le gouvernement impérial vient d'approuver la remise en liberté du Père McMahon.

Nous apprenons, dit le Nouveau-Monde, que Mgr. Lafèche vient de décider que les deux collèges des Trois-Rivières et de Nicolet continueront d'exister conjointement.

Le Journal des Trois Rivières publie la circulaire suivante du comité des zouaves de Montréal:

1o. Le départ de Montréal du prochain détachement des Volontaires Pontificaux est fixé au 30 du courant. Ceux qui auront reçu leur lettre d'acceptation auront à se rendre à Montréal le 29, et à se présenter en arrivant au bureau du comité, No. 3, rue Ste. Thérèse.

2o. Chacun aura à se procurer un képi (70 cts.) et une paire de grands bas (42 cts.) qu'on trouvera au bureau du comité.

3o. On devra s'habiller pour le voyage aussi proprement que possible; pour plus d'uniformité on portera des pantalons larges, des souliers proprement dits, [point] de botte ni bottines et de plus, point de surtout ou habit à taille.

4o. Un parapluie [over-coat] sera très utile pour la traversée.

5o. Chacun devra avoir sa valise de voyage et aussi petite que possible.

6o. Pour éviter des dépenses à Rome, chaque volontaire fera bien de mettre dans sa valise quelques chemises de flanelle, quelques paires de bas de laine et un petit livre de prière.

7o. Ceux qui voudront apporter du tabac en quantité tant soit peu considérable, le déposeront au bureau du comité, pour qu'il soit fait un colis à part, et chaque paquet devra porter l'adresse du propriétaire.

8. Le monnaie du pays [excepté l'or] n'ayant pas cours en Europe, ceux qui voudront apporter de l'argent à Rome, feront bien de le déposer entre les mains du trésorier du comité, et les sommes versées ici seront payées au pair à Rome.

S. ROYAL, Secrétaire J. RIVARD, Secrétaire Montréal, 15 sept. 1869.

Le Journal ajoute: "L'habillement nous paraît laisser à désirer."

On annonce, dit la Minerve, la publication prochaine d'un nouveau roman de M. Jos. E. Marmette, l'auteur de Charles et Eva. La scène se passe sous le gouverneur Frontenac et l'intrigue du livre sera, nous assure-t-on, fort réussie. Cette production sera d'assez longue haleine. M. Marmette a beaucoup de talent d'imagination et son prochain roman pourra mieux nous donner la mesure de son habileté, à présent qu'il est plus en état de mûrir un plan que lorsqu'il produisit, fort jeune encore, Charles et Eva.

On dit aussi que M. Marchand, rédacteur du Franco-Canadien, doit livrer à la publicité un fort piquante comédie: Monsieur fait en ville. On a deviné qu'il voulait montrer le ridicule de ces jeunes fâts qui se pavant en ville, très-forts de leur importance.

Décidément, nous sommes en veine de littérature. Ce n'est pas la virtue post mortem.

Le Nouveau-Monde rectifie une erreur de son compte rendu de la dernière séance de l'Institut-Canadien. Ce n'est pas M. C. F. Papineau qui a proposé de prêter le serment d'Horace, mais M. Amédée Papineau, protonotaire.

A une session générale du conseil municipal du comté de Beauce, tenue mercredi, le 8 sept. 1869, à laquelle étaient présents: H. J. Duchesnay, écuyer, maire de Sainte-Marie; N. Drouin, écuyer, maire de Saint-Élie; G. Perron, écuyer, maire de Saint-Frédéric; A. Morin, écuyer, maire de Saint-Joseph; Al. Cathcart, écuyer, maire de Linière; et O. Rodrigue, écuyer, maire de Saint-Ephrem de Tring, lesquels formèrent un quorum, présidé par H. J. Duchesnay, écuyer, préfet.

Il a été proposé par M. Perron, secondé par M. Marin, résolu:

1o. Que la construction d'un chemin à lisses, à partir de la ville de Lévis jusqu'à la frontière du Maine, et passant par les comtés de Lévis, Dorchester et Beauce, en suivant autant que possible, la vallée de la Chaudière, serait d'un avantage immense pour le développement des intérêts agricoles et industriels de cette partie du pays, et favoriserait grandement les progrès de la colonisation dans les deux comtés de Dorchester et Beauce;

2o. Que les différentes municipalités de ce comté, entr'autres celles dont les maires sont ici présents, sont bien disposées à prendre des parts dans la compagnie, et à contribuer ainsi aux frais de construction du dit chemin;

3o. Que ces résolutions soient publiées dans les journaux.

H. J. DUCHESNAY, préfet. G. B. LAFLÈRE, sec. trés.

Nous accusons réception du numéro de septembre de l'Echo du cabinet de Lecture Parisien; en voici le sommaire:

1. Histoire de la colonie Française en Canada. — Deuxième partie. — La société de Notre-Dame de Montréal commence à réaliser les religieux dessins des rois de France.

2. Chapitre VI. — Paix fournie des Iroquois avec les Français, les Hurons et les Algonquins, 1645. Rupture de la paix 1646.

3. Chronique du concile: Opportunité du prochain Concile. — Etat des esprits. — La mal social. — La ligne du mal. — La Révolution. — L'Italie. — L'Espagne. — La dépeche et la consultation du Prince de Hohenzollern. — Le conciliable protestant de Worms. — Le Concile Russe. — Les Puritains d'Amérique. — Nouvelles: Un Concile de prières sur le Calvaire. — Lettre du cardinal Patriarche.

4. Le canal de l'isthme de Suez: Ancienne jonction du Nil et de la mer Rouge. — Canal de Nêchos. — Expédition d'Egypte. — L'ingénieur le Père. — Méhémét Ali. — Chemin de fer d'Alexandrie à Suez par le Caire. — Premiers projets d'une voie de communication directe entre la mer Rouge et la Méditerranée. — M. de Lesseps. — Commission internationale,

ses travaux. — Tracé du Canal, ses issues dans les deux mers.

IV. Les grands fleuves du nord de l'Amérique: II. Le Mackenzie.

V. Les secrets de la maison Blanche: Comment finit une lettre de cinq contre deux, etc., etc.

VI. Chronique: Légende du mois. — Canada: Lettre de Pie IX au Comité des Zouaves pontificaux. — Décret de la S. C. de l'Index et lettre Pastorale de Mgr. de Montréal au sujet de l'Institut Canadien. — Adresse du Clergé de Québec à Mgr. l'Archevêque. — La Religieuse de Cracovie. — Rome: Le Comte G. Mastai Ferretti. — Visite de Pie IX à l'Emporium. — Notre-Dame des Neiges. — Bénédiction du V. Louis Grignon de Montfort. — Causa du V. J. B. de la Salle. — Missions du P. le Nord. — France: Le Sénatus Consulte. — Amnistie du 15 août. — Voyage de l'Impératrice. — Maladie de l'Empereur. — Le général Le Bonaf. — Prusse: Le chancelier de l'Europe.

VII. Bibliographie: Le Trésor des Ames Pieuses.

Le discours du prince Napoléon.

Le discours que le prince Napoléon a prononcé mercredi dernier devant la haute assemblée française est un événement qui aura fatalement des conséquences importantes. Son Altesse a du même coup frappé au cœur le sénatus consulte et M. le Ministre de l'intérieur qui l'a défendu.

M. Foreade de la Roquette a beau dire que le prince n'a exprimé que ses opinions personnelles. Les sénateurs savaient que, peu d'instants avant de monter à la Tribune, le prince s'entretenait à Saint-Cloud avec le chef de l'Etat. Le ton relativement modéré de son discours suffit à sa source à nous indiquer qu'il avait puisé à une source auguste un calme et une sorte de gravité qui ne lui sont pas habituels. Et puis, quand bien même le prince eût parlé sans s'être préalablement assuré de l'approbation du souverain, l'approbation qu'il était sûr de trouver dans l'opinion publique ne donnait-elle pas à ses paroles un poids et une autorité immenses?

Aussi la haute assemblée a-t-elle écouté le cousin de l'Empereur, silencieux, stupéfait et comme pétrifié. Et vraiment il n'est pas étonnant qu'elle ait été l'attitude de la haute assemblée. Qu'on se figure l'impression qu'a dû produire la harangue largement libérale et démocratique d'un parent du souverain, sur ces braves sénateurs à qui l'ombre de la liberté fait peur et qui, depuis quinze jours, se donnent tant de peine pour couper les ailes au projet de sénatus consulte, lequel pourtant n'était guère effrayant comme ce pauvre sénatus consulte, amendé, purgé et amoindri, autant qu'il a été possible, par la haute Chambre, à l'air petit, mesquin, chétif, auprès des larges réformes réclamées par le prince!

Pour ne pas approuver ces réformes, il nous faudrait nous donner tort à nous mêmes, car le prince Napoléon n'a fait que développer à sa façon, c'est à dire sans plan, sans méthode, mais avec beaucoup de verve et de bon sens les idées que nous avons exposées dans ce journal.

Comme nous, il regarde comme de dangereux irréconciliables ceux que nous avons appelés les ultra-impérialistes. Ecoutez le plutôt: "Il y a un grand danger, dit-il, à poser devant le public cette question de la possibilité de la co-existence de l'Empire avec la liberté."

"Ne vous y trompez pas, messieurs, ceux qui agissent ainsi sont également des irréconciliables. Je ne parle pas seulement de ceux qui nient notre histoire, les votes populaires, tout ce qui s'est passé de 1852 à 1869; ceux là je les plains de tout cœur: ce sont des ennemis. Mais ceux qui, se disent dévoués à l'Empire, soutiennent que ce régime est incompatible avec la liberté, ils m'effrayent beaucoup; je crains qu'ils n'aient une grande influence, surtout dans les sphères du gouvernement, et qu'ils ne lui fassent le plus grand tort."

Or le paillasse avait en mains bien assez de preuves pour faire maintenir l'arrestation de Lagors. Il pouvait montrer la lettre et le paroissien mutilé, il pouvait révéler l'existence des reconnaissances du Mont-de-piété déposées au Vésinet; il montre son bras. Au pis aller, Raoul aurait à expliquer pour quoi et comment il avait volé ce nom de Lagors, et dans quel but il se faisait passer pour le parent de M. Fauvel.

D'un autre côté, en agissant avec cette précipitation, on assurait peut-être le salut du principal coupable, de M. de Clameran. Quel témoignage décisif s'élevait contre lui? Aucun. On avait les présomptions les plus fortes, mais pas un fait.

Tout bien réfléchi, le paillasse décida qu'il agirait seul, comme il l'avait toujours fait jusqu'ici, et que seul il arriverait à la découverte des vérités soupçonnées.

Ce parti arrêté, il n'avait plus qu'à donner le change à ceux qui le suivaient.

Il avait pris le boulevard de Sébastopol, et, quittant l'allure indécise qui trahissait ses hésitations, il se mit à marcher d'un bon pas.

Arrivé devant le square des Arts-et-Métiers, il s'arrêta brusquement. Deux sergents de ville le croisèrent, il les arrêta pour leur demander quelques renseignements insignifiants.

Cette manœuvre eut le résultat qu'il prévoyait, Raoul et Clameran se tinrent cois à vingt pas environ, n'osant avancer.

Vingt pas!... c'était tout ce qu'il fallait d'avance au paillasse. Tout en causant avec les sergents de ville, il avait

"Je vais plus loin: je serais presque tenté d'appeler aussi irréconciliables ceux qui non-seulement parlent de l'impossibilité de l'Empire libéral, mais encore qui considèrent ce qui se fait comme une expérience. (Je vois ce mot dans le rapport.)

"Ne vous y trompez pas, messieurs, cette expérience, il faut qu'elle réussisse."

"Ceux qui combattent les réformes actuelles au point de vue des principes," ajoute-t-il plus loin, "je les déclare parfaitement ennemis du gouvernement; ceux qui, au contraire, considèrent ce qui se fait comme une tentative, sont presque aussi dangereux que les autres. Pour condenser mon idée dans une seule phrase, je voudrais que l'Empire autoritaire brûlât ses vaisseaux sans espoir de retour, et alors l'Empire libéral se fera."

Comme nous, le prince trouve mauvais que le gouvernement attende pour donner la liberté que les anciens partis n'existent plus.

"Les pays, s'écrie Son Altesse, a toujours le droit de demander les bienfaits de la liberté avant d'attendre qu'il n'y ait plus de partis hostiles. Il y a là un cercle vicieux: vous tuez les prétendants en donnant la liberté, la seule chose qu'ils puissent promettre mais qu'ils ne peuvent pas donner."

Le prince Napoléon partage aussi notre opinion sur la délicate question de la responsabilité impériale:

"Aujourd'hui, dit-il, nous avons un souverain courageux, qui assume cette responsabilité historique, qui déchire le voile, qui perçoit les nuages, qui ne veut pas de fiction; le peuple français n'en veut pas davantage. Car ce peuple est logique (trop logique quelquefois). Mais ce n'est pas à l'empêcher nullement la responsabilité secondaire des ministres à côté de la sienne."

Comme nous encore, le cousin de l'Empereur trouve tout à fait déficiente la rédaction de l'article 2 du sénatus consulte, et propose précisément la modification, que nous avons indiquée il s'exprime ainsi à ce sujet:

"Il y aurait un moyen de mettre tout le monde d'accord, c'est de laisser la responsabilité de l'Empire intacte: l'Empereur nomme et révoque les ministres, qui en ce sens dépendent de lui seul; les ministres sont responsables devant les Chambres; un mot de plus, et le tout est éclairci."

Le prince Napoléon veut, comme nous le voulons nous mêmes, que le gouvernement ait deux Chambres. "Je ne crois pas bon, dit-il, qu'un gouvernement ait une Chambre unique. Actuellement, il est un point noir à l'horizon; voulez vous que je vous l'indique? C'est d'avoir une Convention en face d'un César."

Le prince Napoléon veut donc un Corps législatif et un Sénat. Mais il s'oppose énergiquement à ce que ce Sénat ait seul le pouvoir constitutionnel et demande, en outre, qu'il soit élu par le suffrage universel. Nous avons maintes fois défendu cette thèse. Nous avons aussi demandé que les maires fussent élus par le suffrage universel. Le prince Napoléon, qui se donne en vérité avoir puisé son discours dans l'International, ne pouvait manquer d'être aussi de notre avis sur ce point. Enfin, le prince Napoléon, en finissant son discours, a engagé le gouvernement à organiser franchement la démocratie française, en prenant pour base la liberté: nous ne cessons pas de donner le même conseil au second Empire.

Nous le répétons, le discours du cousin de l'Empereur est un acte politique de la plus haute importance. Il va produire, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, une profonde sensation. — L'International.

(Officiel.)

Séance spéciale du Conseil de Ville.

Convoquée en conformité de l'acte 22 Vic. chap. 22, par avis public affiché dans les places les plus fréquentées et les principales rues de la cité de Québec, inséré dans un journal français publié dans la dite cité huit jours avant la dite assemblée, pour examiner l'extraît du rôle de cotisation ou d'évaluation pour l'année fiscale 1869-70, contenant les noms de toutes les personnes inscrites sur ce rôle qui sont domiciliées dans la dite cité de Québec et qui remplissent respecti-

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 20 SEPTEMBRE 1869.

LE DOSSIER N° 113

PAR

EMILE GABORIAU.

(Suite.)

—Étes-vous content, M. Verduret? demanda-t-il.

—Oui et non, monsieur le comte. Non, parce que je n'ai pas atteint complètement le but que je me proposais quand je vous ai prié de me faire admettre ici; oui, parce que nos deux coquins se sont livrés de telle façon que le doute n'est plus possible.

—Et vous vous plaignez?... —Je ne me plains pas, monsieur le comte; je bénis au contraire le hasard, je devrais dire la Providence, qui vient de me révéler l'existence d'un secret dont je ne me doutais pas.

Cinq ou six invités qui, ayant aperçu le comte, s'approchèrent de lui, interrompant cette conversation. Le comte s'éloigna, mais non sans adresser au paillasse un salut plus amical encore que protecteur.

Lui, aussitôt, déposant sa bannière, se lança dans la foule devenue si pressée, qu'on ne circulait qu'avec les plus grandes difficultés. Il cherchait Mme Fauvel. Elle avait quitté la galerie, et il la trouva établie sur une banquette du grand salon, causant avec Madeleine. Elles étaient l'une et l'autre, fort amicaux.

—Bon! pensa le paillasse, elles s'entretenaient de la scène; mais que sont donc devenus Lagors et Clameran?

Il ne tarda pas à les apercevoir. Ils allaient et venaient, traversant les groupes, saluant, adressant la parole à une foule de personnes.

—Je parierais, murmura le paillasse, qu'il est question de moi. Ces honorables messieurs cherchent à savoir qui je suis. Cherchez, mes bons amis, cherchez...

Bientôt ils y renoncèrent. Ils étaient si préoccupés, ils éprouvaient un tel besoin de se trouver seuls et délibérer, que sans attendre le souper, ils allèrent prendre congé de Mme Fauvel et de sa nièce, annonçant qu'ils se retireraient.

Ils disaient vrai. Le paillasse les vit gagner le vestiaire, prendre leurs manteaux, descendre le grand escalier et disparaître sous le porche.

—Tout est dit, pour ce soir, murmura-t-il, je n'ai plus rien à faire ici. Et à son tour, il sortit, après avoir passé un immense pardessus qui cachait presque entièrement son costume. Il y avait à la porte bien des voitures libres, mais le temps était beau, bien que froid, le pavé était sec, le paillasse décida qu'il rentrerait à pied, se disant que le grand air, le mouve-

ment, la marche, tasseraient ses idées, encore confuses.

Allumant un cigare, il remonta la rue Saint-Lazare et tourna Notre-Dame-de-Lorette pour gagner le faubourg Montmartre.

Tout à coup, au moment où il s'engageait dans la rue Olivier, un homme sortant de l'ombre où il se tenait caché, bondit jusqu'à lui, le bras levé, et de toutes ses forces le frappa.

Le paillasse, heureusement pour lui, avait cet instinct merveilleux du chat, qui se dédouble, pour ainsi dire, qui peut, tout à la fois, guetter et veiller à sa sûreté, regarder d'un côté et voir de l'autre.

Il vit, ou plutôt il devina l'homme tapi dans l'ombre, et le sentit, en quelque sorte, se précipiter sur lui, et il put se renverser à demi sur ses jarrets robustes, en essayant de parler avec ses mains.

Ce mouvement lui sauva certainement la vie, et c'est dans le bras qu'il reçut le furieux coup de poignard qui devait le tuer.

La colère, encore plus que la douleur, lui arrachèrent une exclamation. —Ah! canaille! s'écria-t-il.

Et aussitôt, bondissant d'un mètre en arrière, il tomba en garde. Mais la précaution était inutile.

Voyant son coup manqué, l'assassin ne revint pas à la charge. Il poursuivit sa course et bientôt disparut dans le faubourg Montmartre.

—C'est Lagors, certainement, murmura le paillasse, et le Clameran ne doit pas être loin. Pendant que je tournais l'église d'un côté, ils l'ont

ournée de l'autre et soit venus m'attendre ici.

Sa blessure, cependant, le faisait cruellement souffrir.

Il alla se placer sous un réverbère pour l'examiner. Elle ne présentait sans doute aucune gravité, mais elle était fort large et le bras était traversé de part en part.

Il déchira aussitôt son mouchoir de poche, en fit quatre bandes et s'entortilla le bras avec la dextérité d'un interne des hopitaux.

—Il faut, pensait-il, que je sois sur la piste de choses bien graves, pour que ces misérables se soient résolus à un meurtre. Des gens habiles comme eux, quand ils n'ont à redouter que la police correctionnelle, ne risquent pas bénévolement la cour d'assises.

Cependant, rester là, sur cette place n'était possible. Il s'assura qu'à la condition de braver une douleur très-vive, il pouvait encore se servir de son bras, il poursuivit son chemin, ayant bien soin de tenir le milieu de la chaussée et évitant les coins sombres.

Il ne voyait personne, à la vérité, mais il était persuadé qu'on le suivait. Il ne se trompait pas. Lorsque arriva au boulevard Montmartre il traversa la chaussée, il distingua deux nombres qu'il reconnut, et qui la traversèrent presque en même temps que lui, un peu plus haut.

—J'ai affaire, murmura-t-il à des gredins déterminés, ils ne se cachent même pas pour me suivre. Ils sont fins, ils doivent être rompus à des aventures comme celle-ci, j'aurai du mal à leur faire perdre ma piste. Ce n'est pas avec ces gaillards-là que réus-

sirait le tour de la voiture, qui a si bien mis Fanferlot dedans. Il faut ajouter que de plus mon diable de chapeau gris est comme un phare dans la nuit et se voit d'une lieue.

Il remonta alors le boulevard, et sans avoir besoin de détourner la tête, il devinait ses ennemis, à trente pas à peu près en arrière.

—Et cependant, disait-il poursuivant à demi-voix son monologue, il faut à tout prix que je les dépiste. Je ne puis rentrer, les ayant sur mes talons, ni chez moi, ni au Grand-Archange. Ce n'est plus pour m'assaisonner qu'ils me suivent maintenant, mais s'il viennent à se douter que ce paillasse recouvre M. Verduret et que M. Verduret lui-même dissimule M. Leconte, c'en est fait de mes projets. Ils s'envoleront à l'étranger, car ce n'est pas l'argent qui leur manque; et j'en serai pour mes frais et pour mon coup de poche.

Cette idée, que peut-être Raoul et Clameran lui échapperaient, l'exaspéra si fort, qu'un instant il songea à les faire prendre.

C'était chose facile en somme. Il n'avait qu'à se précipiter sur eux, en criant au secours, on viendrait, on les arrêterait tous les trois et on les consignerait au poste à la disposition du commissaire de police.

C'est ce moyen aussi simple qu'ingénieux qu'emploient les agents du service de la sûreté lorsque, rencontrant à l'improviste quelque malfaiteur qui leur est signalé, ils ne peuvent, faute d'un mandat, lui mettre la main dessus.

Le

Présentement les conditions exigées pour être grands et petits...

Présents: Son Honneur le Maire et MM. les échevins Hall, Henry, Rinfret, Scott et MM. les conseillers Hamel et Lafrance.

CORRESPONDANCE

M. le Rédacteur, Je viens solliciter un petit espace dans les colonnes de votre journal à l'occasion d'un service solennel que l'on vient de chanter le 16 du courant dans la belle église de Ste. Anne de la Pointe-aux-Pères...

dernière maladie, et si respectueux habilement les précieuses qualités de son cœur et de son esprit.

La cérémonie funèbre s'est terminée par l'absoute faite par M. Allard. Les amis de M. McDonald, et surtout sa famille, sont bien sensibles à ce pieux souvenir...

Chronique Locale

On assure que le Prince Arthur est si enchanté de son séjour à Québec qu'il a formé le projet de venir passer une quinzaine à Spencer Wood, cet hiver.

Hier, à la cathédrale, on a publié les derniers bans de M. Pierre Chauveau, fils aîné du premier ministre, qui épouse mademoiselle Meagher, fille de l'ancien député de Bonaventure...

Le mariage de M. Pierre Chauveau aura lieu au commencement de la semaine prochaine, à Carleton.

Choses et autres

Calino avait été chargé, par un ami de province, de commander, à un peintre en renom, un tableau représentant la mort de Socrate.

Grande perplexité de Calino.—Son ami ne s'était pas expliqué à ce sujet.—Tout à coup sa figure se rassérène.—Il avait trouvé le joint.

—Eugène B... entrant un soir, apprit ainsi la visite d'un intime, remarqué depuis peu: —«Le monsieur ceaf est venu avec sa dame!»

—M. Millard a toujours rêvé la possession d'un journal quotidien.—Il disait un jour à Auguste Lefrançois, dont il voulait faire son rédacteur en chef: —«Sur tout, pas de tartines, je n'entends pas qu'un article dépasse vingt lignes.»

—M. de M... fonctionnaire sous le dernier règne, était un jeune Périgourdin qui se piquait de suivre les traditions de M. R... La petite sous-préfecture qu'il était censé administrer avait moins souvent l'avantage de la posséder que le café Anglais ou le Jockey's Club.

—M. de M... fonctionnaire sous le dernier règne, était un jeune Périgourdin qui se piquait de suivre les traditions de M. R... La petite sous-préfecture qu'il était censé administrer avait moins souvent l'avantage de la posséder que le café Anglais ou le Jockey's Club.

—M. de M... fonctionnaire sous le dernier règne, était un jeune Périgourdin qui se piquait de suivre les traditions de M. R... La petite sous-préfecture qu'il était censé administrer avait moins souvent l'avantage de la posséder que le café Anglais ou le Jockey's Club.

un mot de madame qui demandait dix louis à monsieur pour une dette d'hommeur.

—Dix louis, marouffe! dix louis, bêtête! dix louis, coquin! Dix louis que je n'y suis pas.

FAITS DIVERS

REMISE DES RÉGATES.—La course des yachts n'a pas eu lieu samedi, faute de vent, et a été en conséquence remise à demain.

COUR D'APPEL.—Dans la cause de Léon Poulin, contre le Rév. M. Tremblay, curé de Beauport, la Cour d'Appel, par son jugement rendu ce matin, a maintenu les décisions de deux cours inférieures renvoyant l'action du demandeur, mais chaque partie doit payer ses frais d'appel.

LA TEMPÊTE DE CETTE NUIT.—Vraiment on ne se rappelle pas avoir eu pendant l'été une tempête aussi bien conditionnée que celle de la nuit dernière; le tonnerre, des averses formidables, et une succession rapide d'éclairs à vous donner peur à l'instant une céleste comédie.

La tempête a laissé des traces sur son passage. Ainsi, le tonnerre est tombé sur une maison à deux étages, rue de la Reine, occupée par M. Narcisse Nadeau et sa famille. Il est d'abord entré par la cheminée qu'il a passablement endommagée. Au bruit fait par l'étrange visiteur, Mme. Nadeau se leva à la hâte; mais au moment où elle allait allumer une chandelle, le tonnerre passa près d'elle, tailla le prélat en tous sens, et d'elle sans lui faire la moindre égratignure, et alla se loger on ne sait où. Mme. Nadeau laissa tomber l'allumette et courut à son lit de crainte d'avoir de nouveau maille à partir avec l'intrus.

A l'Ange-Gardien, une grange a été détruite par la foudre.

EFFONDREMENT.—Nous apprenons ce matin par une dépêche des Trois Rivières, que la partie du boulevard Turcotte, servant de toiture à l'entrepôt No. 6, sur le quai de la compagnie du Richelieu, avec la compagnie de G. E. Hart, agent d'assurance, et le bureau de Poste, s'est effondrée samedi matin à deux heures.

CANONS.—Parmi les officiers qui ont reçu le gouverneur-général à Halifax, on a remarqué un qui saluait de la main au lieu de faire, comme ses camarades, le salut de l'épée. Il n'en a pas fallu davantage pour mettre en émoi toutes les dames d'Halifax, qui ont voulu savoir et le pourquoi et le comment de ce qu'elles regardaient comme une impardonnable excentricité.

Pendant la guerre de Crimée, l'officier en question s'étant rendu coupable d'un de ces délits avec lesquels la loi militaire ne plaisante pas, surtout en temps de guerre, fut condamné à mort. Toutefois, au moment de partir pour le terrain d'exécution, il apprit que la peine était commuée, grâce à de puissantes influences, et qu'au lieu d'être fusillé il serait simplement mis à la demi-solde jusqu'à la fin de sa carrière et porterait constamment la lame de son épée rivée dans le fourreau. Saluer avec la lame lui est donc impossible, avec le fourreau serait impoli, et voilà pourquoi le gouverneur-général a dû se contenter d'un salut de la main.—(Courrier des Etats-Unis.)

NOUVELLES MARITIMES

Le Secret, Capt. Davison, venant de Pictou et des ports intermédiaires, est arrivé dans le port à 2 heures 30 m. p.m. samedi, avec 51 passagers de cabine, 149 d'entrepont et un chargement général pour Québec et Montréal.

Le navire Cantorbery, Capt. McLean, parti de Glasgow le 17 août, est entré dans le port samedi matin à la remorque du Ranger.

Le navire Pennian a laissé le port à 10 heures 25 m. a.m. samedi pour Liverpool avec 27 passagers de chambre, 55 d'entrepont et un chargement général.

Le navire Abeona est reparti hier soir pour Glasgow à la remorque du Rocket.

Le navire Gleniffer, parti de Glasgow le 26 août, est attendu ce soir dans le port. Il a passé la Pointe aux Pères à 10 heures a.m. hier. C'est le troisième voyage que fait ce navire dans notre port cette année.

Le Moravian, parti de Liverpool le 9 sept., est arrivé dans le port à 4 heures 20 minutes p.m. hier avec 64 passagers de chambre, 294 d'entrepont et un chargement général pour Québec et Montréal.

M. Brown, capitaine du steamer, dit que le 18 septembre il a signalé le navire Ketch et un autre navire remontant le fleuve en vue du Cap Rosier; le 19, le navire Atlas descendant le fleuve en vue des Pélerins. Il a passé aussi vingt-cinq autres navires tous remontant le fleuve.

M. Gobeil, pilote du steamer, rapporte lui avoir vu deux navires et une barque vis à vis la Pointe-aux-Pères; une barque norvégienne à la remorque du Royal en vue des Piliers, et

une barque noire à la Pointe St. Laurent; 114 répondants tous le fleuve.

M. Davison, le capitaine du Secret, dont l'arrivée est mentionnée plus haut, rapporte que le brick Marys a fait un naufrage complet à la Rivière Blanche; le brick n'a plus son mat d'avant ni son beaupré; le matériel de naufrage du navire a été expédié à Québec à bord de la goélette Rescilla; le capitaine du brick s'est embarqué à bord du Secret.

Le Prince Royal est échoué à Petit Métis; il fait eau de toutes parts; il est presque impossible de le sauver; l'équipage, aidé de quelques hommes, est occupé à charger une goélette du matériel du navire naufragé; il est bien douteux qu'ils puissent remettre le navire à flot.

La goélette Isabella, de Pugwash N. E., et la goélette J. C. Orr sont échouées à Port Daniel.

Une barque est échouée à North Cape, Ile du Prince-Edouard. Elle était partie de Shediac pour l'Angleterre avec un chargement de maris.

Halifax, 11 septembre.—La goélette Scourlet, Capt. Rodriguez, a été acquittée pour Québec.

La valeur respective des steamers Cleopatra et Germania, naufragés dernièrement à Trepassy Bay, Terre-Neuve, est estimée à \$300,000. Le Capt. du Cleopatra insiste à ce qu'une trompette d'alarme soit placée au Cap Race; il ajoute que si l'on avait eu une, les deux sinistres n'auraient pas eu lieu.

TELEGRAPHIE GENERALE

ÉTATS-UNIS. Havane, 18 septembre. On reçoit par le steamship Florida les nouvelles de Vera Cruz jusqu'au 12 courant. Le général Escobedo est arrivé à la capitale. On annonce qu'un nouveau cabinet va être formé par Juárez. Sonor Iglesias sera, paraît-il, nommé juge de la cour suprême. La plupart des anciens membres garderont leurs postes. La ligne de chemin de fer de Mexico à Puebla est complétée. Le congrès mexicain se réunira bientôt au Capitole.

NOUVELLES D'EUROPE

Paris, 17 sept. Il est rumeur que Napoléon III a l'intention d'abdiquer absolument en faveur de son fils, mais qu'il restera régent.

Paris, 17 sept. M. Kératry, membre du Corps Législatif, publie une lettre dans laquelle il engage des députés à se réunir le 25 d'octobre si le gouvernement ne les convoque pas avant cette date.

Thomas Graham, un des plus célèbres chimistes du jour, est décédé aujourd'hui. Il était né en 1805.

Le Spectator dit que la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis est impossible, mais en Espagne on croit à sa possibilité. Un enthousiasme belliqueux prend tous les jours des proportions considérables chez le peuple espagnol. Il est très ridicule de croire que la péninsule ibérique avec ses dissensions intestines, ses finances en désarroi, une colonie en révolte, puisse sérieusement considérer le projet de se mettre en guerre avec une des plus fortes puissances du globe.

Thomas John Penn, le dernier descendant de la famille de William Penn, vient de mourir.

Le général Prim a eu une seconde entrevue avec l'Empereur. L'entrevue a duré une heure. La question cubaine y a été discutée. L'empereur a dit, paraît-il, qu'un arrangement à l'amiable entre les autorités espagnoles et le cabinet américain, serait préférable.

Sa Majesté a ajouté que si la guerre actuelle se continuait avec les cruautés qu'on signale, le Président Grant se verrait obligé d'intervenir entre les deux armées ennemies.

Le général Prim a répondu qu'il était entièrement de l'avis de l'Empereur, mais qu'il était certain que l'Espagne resterait opposée à cette mesure.

Napoléon, dans sa réponse, a donné conseil au général Prim d'imiter la conduite qu'il a tenue lors de sa malheureuse expédition au Mexique: d'abandonner Cuba comme il le fit de Mexico, assez tôt pour que l'honneur du pavillon ne soit pas compromis.

L'Impératrice partira pour l'Orient le 2 octobre.

L'Empereur a présidé hier le conseil des ministres.

Une acquisition soignée et abondante produit le même effet sur les individus faibles que le sucre Péruvien ou un tonique portugais sur une personne faible et en proie à la malaria; il inculque de la force et de la vigueur aux diverses fonctions de l'Economie et fait disparaître jusqu'aux dernières vestiges de la maladie pour la remplacer par une santé florissante.

Pierre Dufresne et Joseph Bonchamp, 1000 emplacement dans St. Sauveur, Boissacville, lot No. 125, mesurant 30 pieds sur 60, situés sur la rue Bagot, avec maison sur 60 pieds, situés sur un demi emplacement situé au moment de la vente, lot No. 126, sur la rue Bagot, mesurant 30 pieds sur 60, pour être vendus au bureau du Shérif le 28 septembre, à 10 heures de la matinée.

Arthur Ross, ex. Patrick Tiernay. Un lot de 10 et 17 dans l'emplacement de St. Frédéric, de 90 arpents chaque. Pour être vendus à la porte de l'Eglise de la même paroisse le 30 septembre, à 10 heures de la matinée.

ÉRUPTIONS CUTANÉES. Les ulcères, les furoncles, les dartres, toutes les éruptions cutanées proviennent d'un sang vicié. Pour guérir ces désagréables affections, il suffit de donner un sang pur éliminé.

LE SIROP PÉRUVIEN, une solution protégée de Protodyde de Fer et dans ces cas un remède efficace et doué de la vigueur, de la force et une nouvelle vie à un système. Extrait d'une lettre reçue du Rev. RICHARD S. EBER de Bolton, Mass.

Depuis plusieurs années je souffrais de sang, et j'étais dévoré de leur nombre et de leur persistance. En définitive, ce remède me donna du courage dans le dos. Pendant sa période de croissance, je me débattais dans le purgatif et dans les médicaments dans les diverses fonctions de l'économie étaient moi dans le plus grand état de faiblesse. Avant de me rétablir tout-fait de cette maladie, deux autres coups de proportions moindres que le premier m'avaient fait souffrir. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à prendre du "SIROP PÉRUVIEN".

Je n'ai pris cinq bouteilles. Elles m'ont guéri et depuis je n'ai pas eu un seul coup. Pendant plusieurs années personne autour moi n'a été en proie à de tels maux. D'autres personnes ont été guéries par ce remède et intelligent remède à guérir jusqu'à la racine du mal et opéré une guérison qui rendra mille fois plus précieux encore.

Un pamphlet de 32 pages est envoyé gratis sur demande. Le véritable à la mois "SIROP PÉRUVIEN" soufflés dans le verre.

J. P. DINSMORE, No. 36, Rue Lay New-York, Québec, 24 août 1869.

Naissance. M. St. Jean, Isle d'Orléans, le 18 du courant, la Dame de M. Jean Gobeil, jur. Filles, une fille.

Annances Nouvelles. COMMIS DEMANDÉ. UN COMMIS de Campagne demandé. S'adresser à THS. OUELLET, FILS, Isle Verte, Québec, 20 sept. 1869.

M. G. SEIFERT. UN NOUVEL ASSORTIMENT DE LUNETTES PERFECTIONNÉES ET DE LORGNONS DE LAZARUS, MORRIS & Cie. MONTRES EN OR, EN ARGENT, EN ECAILLE ET EN ACIER. Elles s'adaptent parfaitement à n'importe quelle vue. Seul Agent à Québec: G. SEIFERT, Bijoutier, No. 27, Rue St. Jean, Québec, 20 sept. 1869.

LE GRAND DESIDERATUM. LA CHAISE-HOMAC PATENTÉE. LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

A VENDRE. 100 TONNES Sirops des Barbades, 100 do Mélasse de Centrifuge, 60 Barils d'Huile de Charbon. A vendre par NAZ. TURCOTTE, Quai de la Pointe, Québec, 17 sept. 1869.

Ventes par le Shérif-Sept. Jean Levesque et François Magloire Boucher.—10. Un lot de terre dans la paroisse de Laval, lot No. 23, dans le 3e rang, mesurant 5 arpents sur 20 arpents. 20. Un autre lot ci-devant dans la paroisse de l'Ange-Gardien, maintenant dans la paroisse de Laval, le lot No. 14 dans le 6e rang, consistant en 3 acres sur 19 acres avec maison, grange, étable et autres bâtiments dessus construits. Pour être vendus à la porte de l'Eglise de la même paroisse le 21 septembre, à 10 heures de la matinée.

Adolphe Tourangeau et al. vs. Richard Smith.—Un emplacement dans la paroisse de St. Sauveur, rue Napoléon, mesurant 40 pieds sur 60 pieds, avec maison et autres bâtiments dessus construits. Pour être vendus au bureau du Shérif le 27 septembre, à 10 heures de la matinée.

Charles Dumont vs. Charles Dumont.—10. Un lot de terre dans la paroisse de St. Henri, Rivière Etchemin, comptant 3 arpents sur 30 arpents, avec

—Prosper s'était levé, la poitrine gonflée, l'œil brillant d'espoir.

—Oh! vous savez... Est-ce possible! —«Oui, je sais qui a donné la clé, je sais qui a donné le mot.

—La clé!... peut-être c'était celle de M. Fauvel mais le mot... —«Le mot! malheureux, c'est vous qui l'avez livré. Vous avez oublié, c'est-ce pas? Votre maîtresse, heureusement, a eu de la mémoire pour deux.

Des maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

LES maîtres de maisons de toutes classes, les Invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HOMAC PATENTÉE, qui peut se placer dans n'importe quel endroit, et l'occupe seulement un demi-pouce quand on ne s'en sert pas et peut se transformer à volonté en Canapé, en Lit d'enfant. Prix \$250 et au-dessus. A vendre par WM. DRUM, Rue St. Paul, Québec, Québec, 20 sept. 1869.

sonné à la maison devant laquelle ils se trouvaient. Le bruit du cordon lui ayant appris que la porte était ouverte, il salua et entra vivement.

Une minute plus tard, les sergents de ville s'étant éloignés, Claméran et Lagors s'annonçaient à leur tour à cette porte.

—«Avant tout, répondit-il, entrons chez vous et commencez par me donner un peu d'eau pour laver ce bobo qui me cuit comme le feu.

—«Ciel! vous êtes blessé! —«Oui, c'est un souvenir de votre ami Raoul. Ah! il apprendra ce qu'il en coûte pour entamer la peau que voilà.

La colère froide de M. Verduret-Paillasse avait quelque chose de si menaçant que Prosper restait interdit. Lui, cependant, avait fini de panser son bras.

—«Maintenant, dit-il à Prosper, causons. Nos ennemis sont prévenus, il s'agit de les frapper avec la rapidité de la foudre.

M. Verduret s'exprimait d'un ton impérieux, que Prosper ne lui connaissait pas.

—«M. Verduret n'a pas l'habitude de causer dans les endroits où on peut l'entendre.

—«Avant tout, répondit-il, entrons chez vous et commencez par me donner un peu d'eau pour laver ce bobo qui me cuit comme le feu.

—«Ciel! vous êtes blessé! —«Oui, c'est un souvenir de votre ami Raoul. Ah! il apprendra ce qu'il en coûte pour entamer la peau que voilà.

La colère froide de M. Verduret-Paillasse avait quelque chose de si menaçant que Prosper restait interdit. Lui, cependant, avait fini de panser son bras.

—«Maintenant, dit-il à Prosper, causons. Nos ennemis sont prévenus, il s'agit de les frapper avec la rapidité de la foudre.

M. Verduret s'exprimait d'un ton impérieux, que Prosper ne lui connaissait pas.

—«M. Verduret n'a pas l'habitude de causer dans les endroits où on peut l'entendre.

—«M. Verduret n'a pas l'habitude de causer dans les endroits où on peut l'entendre.

—«Avant tout, répondit-il, entrons chez vous et commencez par me donner un peu d'eau pour laver ce bobo qui me cuit comme le feu.

—«Ciel! vous êtes blessé! —«Oui, c'est un souvenir de votre ami Raoul. Ah! il apprendra ce qu'il en coûte pour entamer la peau que voilà.

La colère froide de M. Verduret-Paillasse avait quelque chose de si menaçant que Prosper restait interdit. Lui, cependant, avait fini de panser son bras.

—«Maintenant, dit-il à Prosper, causons. Nos ennemis sont prévenus, il s'agit de les frapper avec la rapidité de la foudre.

M. Verduret s'exprimait d'un ton impérieux, que Prosper ne lui connaissait pas.

—«M. Verduret n'a pas l'habitude de causer dans les endroits où on peut l'entendre.

—«M. Verduret n'a pas l'habitude de causer dans les endroits où on peut l'entendre.

—«Avant tout, répondit-il, entrons chez vous et commencez par me donner un peu d'eau pour laver ce bobo qui me cuit comme le feu.

—«Ciel! vous êtes blessé! —«Oui, c'est un souvenir de votre ami Raoul. Ah! il apprendra ce qu'il en coûte pour entamer la peau que voilà.

La colère froide de M. Verduret-Paillasse avait quelque chose de si menaçant que Prosper restait interdit. Lui, cependant, avait fini de panser son bras.

—«Maintenant, dit-il à Prosper, causons. Nos ennemis sont prévenus, il s'agit de les frapper avec la rapidité de la foudre.

M. Verduret s'exprimait d'un ton impérieux, que Prosper ne lui connaissait pas.

—«M. Verduret n'a pas l'habitude de causer dans les endroits où on peut l'entendre.

—«M. Verduret n'a pas l'habitude de causer dans les endroits où on peut l'entendre.

—«Avant tout, répondit-il, entrons chez vous et commencez par me donner un peu d'eau pour laver ce bobo qui me cuit comme le feu.

—«Ciel! vous êtes blessé! —«Oui, c'est un souvenir de votre ami Raoul. Ah! il apprendra ce qu'il en coûte pour entamer la peau que voilà.

La colère froide de M. Verduret-Paillasse avait quelque

